

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DU LAC TAUREAU inc. (APLT)
Saint-Michel-des-Saints (Québec)



Bulletin n° 33

Été 2020

Sommaire

Bulletin n° 33_Été 2020

• Le mot du président	3
• Le projet de mine et le BAPE	4
• Quelques extraits de communiqués et article de journaux, suite au rapport du BAPE	10
• L'usine de granules de bois « La Granaudière »: une réalité à St Michel	12
• Une plante menace la qualité de l'eau: le myriophylle à épis	13
• Quelques nouvelles en bref	18
• Prochaine assemblée générale de l'APLT	21
• Procès-verbal de la 39 ^e assemblée générale	22
• Appel aux membres, anciens et nouveaux	26
• Formule de demande de renouvellement ou d'adhésion	27

Le mot du président

« Tout le mal que vous faites à la nature, vous le faites à vos enfants! »

Jacques Newashish, artiste Atikamekw

Cette année encore, les efforts des bénévoles de l'APLT ont été monopolisés par la lutte contre le projet de mine à ciel ouvert du promoteur Nouveau Monde Graphite (ou NMG) aux portes de St-Michel-des-Saints.

Mais l'année 2019-2020 aura été très particulière puisque finalement, ce projet a été soumis à une revue par ce tribunal très particulier dont le Québec a la chance de bénéficier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cet exercice s'est tenu entre la fin janvier et le début mars, et ironiquement s'est terminé juste avant la déclaration de pandémie qui a mis fin à la majorité des activités à travers le pays.

La lourde tâche des commissaires du BAPE: ceux-ci ont dû entendre et donner suite aux avis très divergents de la population de la région: ceux qui sont « pour » le projet ne considèrent que les occasions de développement économique et de diversification des activités dans la région, alors que ceux qui sont « contre » n'y voient qu'une destruction d'un territoire réputé pour son potentiel de récréo-tourisme et de villégiature, une dégradation de leur qualité de vie ainsi qu'un risque énorme de dommages environnementaux à perpétuité.

Et qu'en est-il ressorti?: un rapport ménageant « la chèvre et le chou » puisque reconnaissant le potentiel de bénéfices économiques pour la région, mais en exigeant

une série d'études supplémentaires pour répondre aux risques environnementaux et sociaux très élevés qui ont été identifiés au cours des audiences.

La balle est maintenant dans le camp du promoteur et du ministère de l'Environnement. Qu'en sortira-t-il? Le ministère jouera-t-il son rôle de chien de garde et de défenseur de l'environnement? Ou bien se comportera-t-il en « partenaire du promoteur » comme des directives internes l'ont révélé? Et quelle sera la position finale de la communauté de Manawan et de la Nation Atikamekw en face de ce projet sur leur territoire ancestral?

Quelles seront les retombées finales de ce projet? En face d'un avenir économique très douteux, ce projet va continuer de déchirer la communauté de St Michel pour quelques mois ou quelques années encore: les « pour » et les « contre » vont avoir du mal à se parler, les ressentiments des résidents permanents vont s'accroître envers les « villégiateurs », ces empêcheurs de tourner en rond, alors que ces derniers vont leur rappeler qu'ils rapportent plus de 50 % des revenus municipaux et qu'ils ont droit à la parole. C'est une énorme division sociale, qu'un représentant du promoteur a même qualifié de « gouffre entre les deux communautés ». Et les commissaires du BAPE en ont été très conscients, et ils ont qualifié diplomatiquement ce problème sous le terme de « conciliation des usages »!

Espérons qu'en plus de ce « gouffre social », ce malheureux projet ne va pas nous laisser un véritable cratère sur notre territoire, le tout doublé d'une montagne de résidus toxiques, et ceci pour les siècles à venir. Quel héritage pour nos enfants et petits-enfants!

En fin de compte, le BAPE a respecté sa mission. Les risques majeurs de ce projet ont été bien identifiés, en particulier au sujet de la gestion des résidus miniers par un procédé expérimental de co-disposition. L'utilisation de ce procédé nécessite des essais d'importance primordiale sur des cellules expérimentales de co-disposition, des cellules qui à notre connaissance ne sont toujours pas mises en place. Cet aspect important fait partie des recommandations de la Commission. Il reste maintenant au ministère de l'Environnement de faire respecter les recommandations du BAPE et d'exiger que ces essais soient effectués et donnent des résultats satisfaisants avant de songer à donner un permis à ce projet. N'est-

ce pas la vraie mission de ce ministère de protéger l'environnement autour des projets?

Je termine en présentant mes remerciements et mes félicitations à tous ceux qui ont travaillé très fort au cours de cette dernière année pour étudier le rapport d'impact environnemental du promoteur et pour présenter des mémoires aux audiences du BAPE. Ce fut un travail énorme, par quelques bénévoles (de notre association, mais aussi des autres groupes d'opposants et de nombreux citoyens) qui y ont consacré des heures et des heures, sans support financier et sans aide technique de consultants payés à prix fort, alors que le promoteur a pu puiser des millions dans les fonds publics pour rendre son projet présentable. Un véritable combat de David contre Goliath! Mais la qualité de vos interventions et de vos mémoires est toute à votre honneur!

Gilles Cartier
Président de l'APLT

Le projet de mine et le BAPE

Par Daniel Tokatéloff

1- Récapitulatif sur la préparation au BAPE

- **Avril 2019**: le promoteur Nouveau Monde Graphite (NMG) dépose au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (ou « MELCC ») son « Étude d'impact environnemental et social » (ou « ÉIES ») sur le projet de mine de graphite à ciel ouvert à St Michel-des-Saints. Cette étude a été préparée par le consultant SNC-Lavalin et comporte 5000 pages. La structure très désordonnée de ce rapport (qui contient des dizaines d'annexes et de sous-annexes, en plus de centaines de pages de tableaux de chiffres) le rend extrêmement difficile à consulter par les citoyens, ce qui est sûrement satisfaisant pour le promoteur.

- **Octobre à Décembre 2019**: échanges de questions et réponses entre le MELCC et le promoteur. Au total, les réponses de NMG et de son consultant rajoutent 1000 pages à l'étude d'impact.

- **15 décembre 2019**: alors que le promoteur vient juste d'avouer au MELCC qu'il a fait une fausse déclaration majeure dans son étude puisque les cellules expérimentales de co-disposition des résidus miniers n'ont jamais été installées (contrairement à ce qu'il avait annoncé dans plusieurs sections de son rapport où il insistait sur l'importance des résultats de ces essais), il est très surprenant de constater que le MELCC déclare quand même, le jour même, la recevabilité de l'étude d'impact EIES. Rappelons que devant cet état de fait, notre association a envoyé une lettre au président du BAPE afin de réclamer le report des audiences, lettre qui n'a eu aucun effet puisque le processus du BAPE a été enclenché et que les dates des audiences ont été fixées pour la fin-janvier et la mi-février 2020.

2- Le déroulement des audiences du BAPE

- **1^{ère} étape**: séance de présentation au public et d'information sur le déroulement des audiences le 14 janvier 2020;

- **2^{ème} étape**: début des audiences, présentation du projet par le promoteur, questions par les citoyens, du 27 au 30 janvier 2020;

- **3^{ème} étape**: dépôt et présentation des mémoires, du 25 au 26 février 2020;

- **4^{ème} étape**: présentation de mémoires additionnels par télé-conférence le 3 mars 2020.

Commentaires sur ces audiences: elles ont mobilisé beaucoup de citoyens (au Chalet du Mt Trinity). Il est apparu que les opinions étaient très partagées entre les partisans et les opposants au projet, témoignant ainsi d'une grande division au sein de la communauté.

3- Les mémoires déposés

- Au total, 103 mémoires écrits ont été déposés: 38 sont favorables au projet, 57 sont contre le projet, et 8 sont neutres (demandant de nombreuses mesures de suivi à cause des inquiétudes identifiées). Tous ces mémoires peuvent être consultés sur le site du BAPE dans la section « Documentation du projet ». De plus, une sélection de ces mémoires présentant la position des opposants est aussi présentée sur le site web de notre association (www.aplt.org).

- Notons que parmi les 38 mémoires favorables au projet, une bonne douzaine a été déposée par des employés du promoteur.

- Les commissaires du BAPE ont remarqué et mentionné la grande division entre les citoyens: les avis favorables au projet viennent de résidents permanents qui ne voient que le potentiel économique par la création d'emplois promis et qui font confiance au promoteur pour respecter l'environnement, alors que les avis défavorables viennent majoritairement de résidents non-permanents (appelés villégiateurs), mais également de résidents permanents qui veulent protéger la nature, conserver leur qualité de vie et qui ne croient pas aux belles promesses du promoteur.

- Les commissaires ont aussi relevé que les villégiateurs (ou résidents non-permanents) sont non seulement des payeurs de taxes municipales comme les autres résidents, mais qu'en plus ils contribuent à plus de 51 % aux revenus de la municipalité.

4- Le rapport du BAPE

- **Remise du rapport au ministre de l'Environnement:** le 12 juin 2020

- **Rapport rendu public:** le 26 juin 2020 à 13h30

- Le rapport lui-même contient 293 pages et un résumé de 6 pages est aussi disponible. Ils peuvent être consultés sur le site du BAPE, ou bien sur le site web de l'APLT à la rubrique « Le BAPE »: www.aplt.org

- **Nos commentaires et réactions sur ce rapport:**

- En bon document politique, ce rapport « ménage la chèvre et le chou »;
- Il est reconnu que ce projet serait un apport économique pour la région, mais qu'il a l'inconvénient de présenter des risques importants pour l'environnement et pour l'avenir de la vocation touristique de la région, ce qui se résume en une grande difficulté de « conciliation des usages »;
- Il est aussi reconnu que certains principes proposés par le promoteur sont innovateurs, mais qu'ils présentent des risques élevés dans leur mise en application à cette échelle industrielle;
- Il est clairement établi que ce projet a un gros problème d'acceptabilité sociale et qu'il a provoqué une division importante et dommageable dans la communauté;
- Il apparaît que les commissaires sont restés incrédules en face des annonces de mine 100 % électrique et carbo-neutre puisqu'ils demandent au promoteur de faire des études sur le bruit et les émissions de GES pour un fonctionnement au diesel sur la durée totale de l'exploitation;
- Le rapport met donc l'accent sur toute une série d'études et de mesures supplémentaires à effectuer ou à mettre en place par le promoteur et à être évalués par le MELCC, avant que ce ministère ne puisse accorder un permis. Un grand nombre d'avis négatifs sur le projet sont contenus dans le rapport et sa conclusion ne demande pas moins de 8 études supplémentaires à effectuer par le promoteur;
- Les commissaires ont aussi fait remarquer que la municipalité de St Michel-des-Saints s'était déclarée en faveur du projet sans avoir effectué une analyse neutre et indépendante qui lui aurait permis de mieux informer ses citoyens, ce qui a contribué à la division sociale que l'on constate dans la communauté.

- **La réaction du promoteur:** Celui-ci s'est empressé d'annoncer uniquement les mentions positives pour son projet (un communiqué en anglais a été publié immédiatement le 26 juin après-midi sur le site de la bourse de Toronto), sans aucune mention des restrictions, inquiétudes et avertissements contenus dans le rapport. Selon son habitude, il a fait une interprétation biaisée des demandes d'études majeures supplémentaires (que nous considérons comme de véritables « feux rouges » en face du projet), en les présentant comme des avenues pour bonifier son projet. Cependant les investisseurs n'ont pas été dupes et l'action NOU a chuté notablement dans les jours qui ont suivi;

- **Les réactions des opposants:** Les organisations d'opposants (Québec Meilleure Mine QMM, Coalition des opposants au projet minier COPH, Association pour la protection du lac Taureau APLT) ont aussi immédiatement réagi par la voie de communiqués et d'entrevues avec les médias, annonçant que ce rapport identifiait des « feux rouges » majeurs sur ce projet, ce qui confirme la plupart des craintes et des risques déjà identifiés;

- Plusieurs communiqués et articles parus dans les médias sont résumés plus loin dans le présent bulletin. Ils peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site web de l'APLT, sous la rubrique « Le BAPE »: voir www.aplt.org

- **Et la Chambre de commerce:** Dans sa Revue mensuelle du 17 juillet et selon son habitude, la Chambre de commerce a repris les interprétations biaisées du promoteur dans son éditorial puisqu'elle « juge favorables les recommandations du rapport du BAPE ». C'est à se demander si les auteurs de l'éditorial ont vraiment lu le rapport!

5- Les exigences majeures du BAPE avant d'attribuer un permis

(Notons que ces exigences devront être **gérées et contrôlées par le MELCC**).

- a) Obtenir des résultats « probants » de cellules expérimentales de co-disposition (que le promoteur avait faussement déclaré être en exploitation depuis 2019) afin de confirmer que ce mode de gestion des résidus miniers empêchera la pollution des eaux de surface et souterraines à perpétuité;
- b) Refaire les calculs de stabilité des haldes de résidus selon les nouvelles normes sismiques applicables;
- c) Refaire des études de bruits et les évaluations de GES dans le cas probable où les équipements lourds électriques ne seraient pas disponibles après 6 ans et donc la mine utiliserait des camions diesel pendant 26 ans;
- d) Appliquer des normes de bruit de classe 1 (et non pas 3 tel que proposé) pour les zones habitées incluant le Domaine Lagrange;
- e) Étudier et proposer un remplissage complet de la fosse à la fin du projet;
- f) Faire une évaluation complète des effets cumulatifs des nuisances sur la santé et la qualité de vie des résidents et ceci en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- g) Améliorer le programme d'acquisition et de compensation pour les résidents affectés (même au-delà de 1 km de la fosse);
- h) Prendre des mesures effectives et équitables pour rétablir la cohésion sociale au sein de la communauté, alors qu'une très forte division sociale a été mise à jour lors des audiences;
- i) Faire une étude détaillée sur l'impact des travailleurs temporaires requis pendant la construction (logement, impact social);
- j) Faire une étude sur l'impact de la mine sur la villégiature et le tourisme (ce qui aurait dû être fait depuis longtemps, vu l'importance du dossier telle qu'identifiée par le directeur de Tourisme Lanaudière qui déclare, dans sa réponse au BAPE, document DQ13.1: « ...la qualité de l'eau, notamment celle du Réservoir Taureau, qui constitue l'élément central de toute l'industrie touristique de ce pôle, et sans lequel toute l'industrie s'écroulerait. »);
- k) Établir des évaluations des propriétés et faire le suivi d'une perte de valeur possible tout en prévoyant un mécanisme de compensation;
- l) Consulter les Atikamekw de Manawan, tenir compte de leur opinion et établir des ententes finales.

De plus, le BAPE fait plusieurs recommandations au ministère de l'Environnement et au ministère des Ressources naturelles pour qu'ils établissent des nouvelles normes applicables aux futurs projets miniers qui voudraient se réaliser dans des zones habitées et touristiques, ceci afin d'éviter les affrontements et la division sociale constatés dans le présent projet.

Le BAPE recommande aussi aux différentes MRC de se prévaloir de leur droit de déclarer des zones « incompatibles avec l'exploration et l'exploitation minière » sur leur territoire.

6- Les suites du rapport

- **Les études et mesures diverses exigées dans le rapport** devront être gérées, vérifiées et approuvées par le MELCC avant de considérer l'émission d'un décret d'acceptation du projet et la délivrance d'un permis. Bien sûr, les trois organismes d'opposants mentionnés ci-dessus vont s'efforcer de suivre et de contrôler l'avancement et les résultats de ces études supplémentaires, dans la limite de leurs capacités en face du MELCC.

- Mentionnons que **nous sommes tous inquiets de la façon dont le MELCC va s'acquitter de sa tâche** puisque les fonctionnaires de ce ministère ont reçu récemment des instructions étonnantes (et renversantes!) leur demandant de se comporter comme des partenaires des projets, ceci afin d'en accélérer l'acceptation (voir l'article présenté dans la rubrique « Quelques nouvelles en bref » du présent bulletin). Le MELCC va-t-il vraiment respecter sa mission et jouer son rôle de protection de l'environnement?

- **Rétablissement de la cohésion sociale**: cette recommandation de la commission apparaît vraiment comme un « vœu pieux ». On ne voit vraiment pas comment un « dialogue » sur ce sujet dans la communauté pourrait aboutir à quelque chose de positif puisque le projet n'est pas rassembleur et qu'il implique de léser une partie de la population pour en favoriser une autre. Les dernières années nous ont montré que la méthode la plus susceptible d'amoindrir les tensions entre citoyens consiste simplement à éviter de parler de la mine. On est très loin de la cohésion sociale!

- **La position des Atikamekw**: dans son rapport, le BAPE demande spécifiquement au MELCC de consulter les Atikamekw puisqu'ils ont leur mot à dire sur ce projet qui veut se faire sur leurs territoires ancestraux. D'ailleurs le Conseil de bande de Manawan, conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et Labrador (APNQL) ont publiquement déclaré leur non-acceptation du rapport du BAPE puisqu'ils n'ont pas été consultés.

- **Un point important à mentionner**: au début juin (donc avant la publication du rapport du BAPE), le Conseil de bande de Manawan, accompagné par des représentants de l'APNQL, a contacté les trois organismes d'opposants au projet (la Coalition Québec Meilleure Mine, la COPH et l'APLT) afin d'entendre leurs avis sur ce projet, indépendamment et en face de la propagande du promoteur.

Notons qu'il est remarquable que la nation Atikamekw ait pris la peine de s'informer auprès des opposants au projet minier avant d'arrêter leur décision en faveur ou non du projet. Rappelons que c'est précisément ce que la municipalité n'a pas fait avant de voter à l'unanimité une résolution en faveur de la mine, et ce dès le début de l'annonce du projet en 2016. Même le comité indépendant d'experts que la municipalité avait promis de mettre en place pour la conseiller n'a jamais été formé, et la municipalité s'en est remise au comité d'accompagnement de NMG dont les membres furent choisis par le promoteur.

7- L'avenir financier du projet

- Indépendamment des conclusions et recommandations du rapport du BAPE, n'oublions pas que ce projet a été jugé comme étant très fragile sur le plan économique. Ceci a été démontré dans plusieurs mémoires et rapports d'experts soumis au BAPE qui a lui-même relevé ce risque. Sachant que le marché des véhicules électriques a toujours du mal à décoller à travers le monde (malgré les millions en subventions venant des gouvernements) et que la technologie des batteries évolue de plus en plus vers l'utilisation de graphite synthétique (Tesla) et/ou de batteries solides sans graphite (par exemple Mercedes et Hydro-Québec), l'avenir du graphite naturel est loin d'être assuré.

- Ceci se traduit par le fait que des promoteurs juniors (comme NMG et Mason Graphite) ne parviennent pas à vendre leur future production et sont obligés de réinvestir dans des usines de 2^{ème} transformation/sphéronisation pour créer leur propre débouché. Ce genre de projets multiples inter-reliés est très complexe et risqué financièrement, et réalistement hors de portée de promoteurs juniors. L'expérience des affaires a prouvé que ces montages multi-projet sont un chemin assuré vers de plus grosses faillites. Nos fonds publics vont-ils être joués à la roulette par l'intervention d'Investissement Québec pour suivre des rêves d'une filière québécoise de batteries et de véhicules électriques?

- Nous sommes donc très impatients de voir la nouvelle étude de faisabilité que NMG devra préparer, en intégrant la mise à jour de ses chiffres de coûts de construction, de volume de vente de son produit et de revenus de sa mine avec la rentabilité de son usine de 2^{ème} transformation projetée (à Bécancour). On peut supposer que les financiers, les banques et Investissement Québec seront aussi très intéressés à voir et à valider ces études avant d'investir ou de prêter ½ milliard de dollars à ces projets qui apparaissent très spéculatifs.

8- Dernières nouvelles: NMG en manque de fonds et Pallinghurst encore à sa rescousse

- Rappelons que ce projet ne tient encore debout que grâce aux dizaines de millions de fonds publics qui lui ont été attribués, sous forme de subvention, de prêts ou de prise de participation par Investissement Québec et par le Fédéral. Et NMG a été encore capable de soutirer des fonds publics tout récemment alors même que le rapport du BAPE n'était pas encore publié. **Donc ce projet vit littéralement aux crochets des contribuables.**

- **Dans son rapport « Management Discussion & Analysis » - Q1-2020** émis par NMG le 31 mars 2020, les déficits importants et les pertes financières de la société NMG sont clairement identifiés, et celle-ci est obligée de mentionner, sous le titre « Corporate Structure », que la poursuite de ses activités est conditionnelle à l'obtention de financement additionnel, et notamment « *If management is unable to obtain new funding, the Company may be unable to continue its operations ...* ».

- **Le résultat de cette situation:** Pour garder la tête hors de l'eau, NMG a été obligée de solliciter encore une fois un sauvetage auprès du holding anglais Pallinghurst (société incorporée dans l'île de Guernesey, un paradis fiscal notoire). Les conditions de ce sauvetage, toutes à l'avantage de Pallinghurst, ont été annoncées par NMG le 15 juillet dernier, consistant notamment en un prêt (émission d'obligations) de 15 M\$ à un taux d'intérêt extrêmement élevé (15%) contre une garantie hypothécaire « *sur la quasi-totalité de ses biens meubles et immeubles* », et assurant en plus à Pallinghurst la possibilité de s'approprier jusqu'à 49,12 % des actions de NMG. De plus, Pallinghurst confirme et reconduit sa créance existante de 5 M\$ à un taux de 9%.

- **Les leçons à tirer de cette entente:** NMG est encore une fois en mauvaise position financière et est obligée d'accepter des termes de financement qui lui sont très défavorables, ceci pour lui permettre d'espérer encore réaliser son projet de mine. Bien sûr, en complément à cette entente somme toute très provisoire, cette société compte encore sur l'obtention de fonds publics puisque c'est là leur spécialité qu'ils ont pu démontrer au cours de ces dernières années.

- Pour les détails complets de cette transaction, voir le communiqué de Nouveau Monde Graphite sur son site web, ou sur le site de la bourse de Toronto (TMX Argent – titre NOU).

Quelques extraits de communiqués et article de journaux, suite au rapport du BAPE

Par Daniel Tokatéloff

Note: Les textes complets sont disponibles sur le site web de l'APLT, à la rubrique « Le BAPE »).
Voir: www.aplt.org

1- Extrait du communiqué QMM, APLT, COPH - 26 juin 2020

Feux rouges pour la santé, l'environnement, le tourisme: Le BAPE demande davantage d'études sur le projet minier de Nouveau Monde Graphite

Dans son nouveau rapport rendu public cet après-midi, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec conclut que le projet minier de Nouveau Monde Monde suscite « des enjeux d'acceptabilité sociale encore importants » et recommande pas moins d'une demi-douzaine d'études additionnelles « avant que le projet ne puisse être autorisé ».

« Santé, environnement, tourisme: le BAPE donne raison aux centaines de citoyens qui se mobilisent depuis plus de trois ans face à ce projet. Le gouvernement doit mettre fin à ce projet qui n'a pas sa place dans une zone habitée et touristique » insiste Gilles Cartier, président de l'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT).

May Dagher de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie: « Nous ne sommes pas du tout rassurés. Les constats du BAPE sont alarmants et vont largement dans le sens de nos préoccupations. Le tourisme et la villégiature sont des économies locales majeures et durables. On doit protéger et renforcer ces économies, et non les miner! ».

En conclusion de son rapport, le BAPE recommande la réalisation de plus d'une demi-douzaine d'études additionnelles avant même que le gouvernement puisse considérer autoriser le projet, notamment concernant les risques liés à la pollution de l'eau, à la qualité de vie et à l'impact global sur les économies touristiques et de villégiatures. Le BAPE recommande également à Québec de changer les lois pour mieux encadrer les projets miniers en milieux habités et touristiques.

2- Extrait de l'article du journal La Presse - 27 juin 2020

LE BAPE RECOMMANDE HUIT ETUDES ADDITIONNELLES

Plusieurs études devront être faites pour la réalisation du projet minier entamé par Nouveau Monde Graphite (NMG) à Saint-Michel-des-Saints, conclut le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport paru vendredi. Les réactions demeurent mitigées face à l'implantation d'une mine à ciel ouvert par NMG dans un haut-lieu de villégiature.

Le projet minier suscite « des enjeux d'acceptabilité sociale encore importants », souligne le BAPE dans son analyse. L'organisation recommande huit études additionnelles « avant que le projet ne puisse être autorisé ».

3- Extrait de l'article du journal Les Affaires - 26 juin 2020

Nouvelles études pour Nouveau Monde Graphite

Bien qu'une mine de graphite à ciel ouvert à St Michel-des-Saints se traduirait par « une diversification économique de la région », il existe « des enjeux d'acceptabilité sociale encore importants », estime le bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport sur le projet du promoteur Nouveau Monde Graphite.

Dans les conclusions du rapport publié vendredi après-midi, l'organisme recommande également que le promoteur réalise huit études supplémentaires à remettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui pourra en tenir compte dans le cadre de son évaluation. C'est Québec qui devra décider si un certificat d'autorisation est octroyé ou non.

« Si la commission devait trouver le thème récurrent qui a constitué la trame de fond de l'ensemble de ce mandat, notamment par les contributions du public et de leurs préoccupations, ce serait sans aucun doute la conciliation des usages », peut-on lire.

Les études additionnelles suggérées concernent notamment la gestion des rejets miniers, le plan de réaménagement, l'accès au site minier, ainsi que les effets cumulatifs du projet sur la santé et la qualité de vie du milieu.

4- Extrait de l'article du journal L'Action de Joliette - 26 juin 2020

Projet minier en Haute-Matawinie - « Ce sont des feux rouges, le BAPE met les freins »

Les opposants au projet de Nouveau Monde Graphite sont soulagés, leurs préoccupations ont été entendues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec qui conclut que le projet minier de Nouveau Monde suscite « des enjeux d'acceptabilité sociale encore importants » et recommande pas moins d'une demi-douzaine d'études additionnelles « avant que le projet ne puisse être autorisé ».

En conférence de presse, Ugo Lapointe, de la Coalition Québec meilleure mine, souligne qu'après une première analyse du rapport rendu public le 26 juin en après-midi, il apparaît clair que le BAPE envoie un signal d'alarme par rapport à plusieurs des impacts du projet au niveau de l'environnement, de l'eau et du tourisme.

« Ce sont des feux rouges, le BAPE met les freins et demande une demi-douzaine d'études additionnelles pour évaluer les risques du projet avant même de considérer l'autoriser. »

Selon lui, il s'agit de l'une des conclusions les plus fortes du BAPE concernant un projet minier. « Les rapports du BAPE ont différents tons et celui-ci est clairement un feu rouge. »

M. Lapointe rappelle qu'il s'agit d'un projet minier d'envergure importante, dans le cœur d'une zone touristique et dans le bassin versant du lac Taureau. « Il y a tout un défi au niveau des usages. »

Les représentants ont tous souligné les doutes émis par le BAPE sur le fait que le projet soit entièrement électrique après six ans. En effet, la commission d'enquête a demandé à Nouveau Monde Graphite de refaire ses évaluations en prenant en compte le fait que des véhicules lourds au diesel seraient utilisés pour toute la durée du projet.

5- Extrait de l'article de Radio Canada Info - 26 juin 2020

Projet minier Matawinie: « des bonifications sont nécessaires », conclut le BAPE.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement recommande la réalisation de huit études supplémentaires.

Bien qu'une mine de graphite à ciel ouvert à Saint-Michel-des-Saints se traduirait par une « diversification économique » de la région, il existe des « enjeux d'acceptabilité sociale encore importants », estime le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport sur le projet du promoteur Nouveau Monde Graphite.

Les études additionnelles suggérées concernent notamment la gestion des rejets miniers, le plan de réaménagement, l'accès au site minier ainsi que les effets cumulatifs du projet sur la santé et la qualité de vie du milieu. Pour les prochains projets à évaluer, le BAPE suggère également que l'on demande des études liées au milieu habité et de villégiature.

6- Extrait de l'article du journal Le Devoir - 29 juin 2020

Projet minier: des craintes de pollution de l'eau demeurent à Saint-Michel-des-Saints.

Mis à part la question de la gestion des résidus, le BAPE recommande à Nouveau Monde Graphite de réaliser huit évaluations supplémentaires pour prouver le bien-fondé de son projet à la communauté locale.

La méthode de gestion des résidus miniers choisie par le promoteur d'un projet de carrière de graphite dans Lanaudière sera-t-elle efficace pour empêcher la pollution de l'eau à très long terme ? Alors que, dans le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendu public vendredi, les commissaires regrettent ne pas avoir eu accès aux éléments d'information permettant d'émettre une « opinion éclairée » à ce sujet, la minière Nouveau Monde Graphite se montre rassurante. Les enjeux sont grands: en aval de la carrière se trouve l'important secteur de villégiature du lac Taureau.

L'usine de granules de bois « La Granaudière »: une réalité à St Michel

Par Daniel Tokatéloff

Pendant que le projet de mine de graphite se débat encore dans la controverse et les promesses utopiques, voici qu'un autre projet beaucoup plus discret et mieux géré est en train de devenir une réalité à St Michel-des-Saints.

En effet, l'usine de production de granules de bois « La Granaudière » est très avancée dans sa construction et prévoit démarrer sa production dès octobre 2020. Une production de 210 000 tonnes de granules par an est prévue et sera exportée vers l'Europe. L'usine annonce la création de 180 emplois.

Une mise à jour sur l'avancement du projet a été publiée dans la Revue de la Chambre de commerce du 17 juillet dernier. Un plan d'embauche est en cours et à la mi-juillet, La Granaudière aura déjà embauché une vingtaine de personnes, en plus de cinq personnes qui suivent actuellement les cours de DEP pour devenir opérateurs. De plus, dès le mois d'août, l'usine devra encore embaucher une trentaine de personnes.

À noter que le 22 juin dernier, le programme de formation d'opérateurs industriels (DEP) organisé par la commission scolaire a débuté à St Michel. La 1^{ère} cohorte d'étudiants comporte 13 personnes, des futurs employés des entreprises de St Michel: 5 seront des employés de La Granaudière, 6 de la Scierie St Michel, et seulement 2 de la mine de graphite NMG.

Nous tenons à remarquer que La Granaudière est un projet très solide, mené de façon professionnelle, puisqu'il s'est assuré d'avoir un contrat de vente à long terme de sa production avec une société majeure européenne dans le domaine de l'énergie, la société ENGIE. Notons que ce succès a été obtenu sans gaspillage de fonds publics. Et un tel contrat de vente à long terme de sa production a permis à ce projet d'obtenir son financement auprès des banques puisque celles-ci en font en général une condition nécessaire avant l'attribution de prêts de plusieurs dizaines de millions de dollars.

Une plante menace la qualité de l'eau: le myriophylle à épis

Par Paul Ménard

1.0 Introduction

Alors qu'on intensifie nos efforts pour éviter des déversements acidogènes de la mine de graphite dans le bassin versant de la rivière Matawin, puis éventuellement dans le lac Taureau, un autre fléau s'annonce: la prolifération des plantes aquatiques exotiques envahissantes. Des spécimens de ces plantes ont été observés dans le lac Taureau.

Le Bulletin no. 32 distribué au printemps 2019 avait soulevé le problème. Permettez-moi d'apporter une correction à l'article intitulé "Les algues myriophylles à épis, le nouvel envahisseur". Le myriophylle à épis a été défini comme une algue alors que c'est une plante, puisque ses racines prennent contact avec le lit du cours d'eau, contrairement aux algues bleu-vert qui sont des bactéries, et qu'on appelle aussi cyanobactérie, étant des cellules qui se forment dans la colonne d'eau et deviennent visibles à la surface du plan d'eau.

Un rapport d'expertise effectué à l'automne 2019 par la biologiste Anny Malo et son équipe a démontré que cette plante redoutable est présente dans plusieurs baies peu profondes d'un des secteurs les plus achalandés du lac Taureau, la Baie du village. Les endroits où cette plante a été observée sont montrés en rouge sur la figure no. 1 ci-dessous.

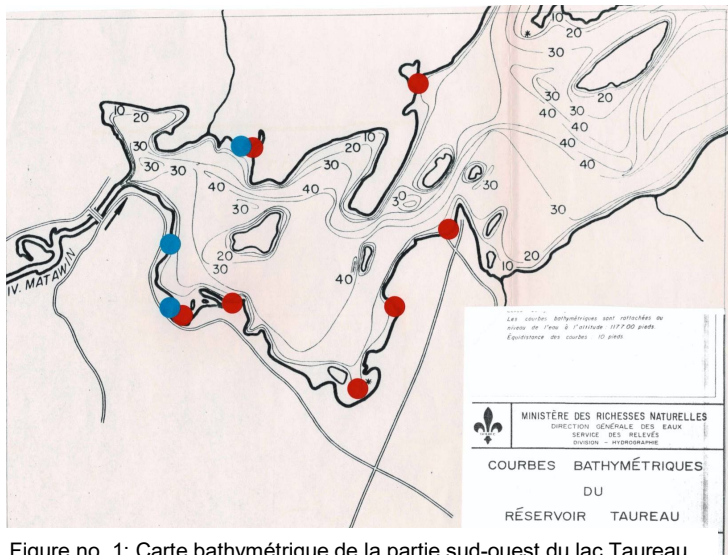


Figure no. 1: Carte bathymétrique de la partie sud-ouest du lac Taureau

En référence à la carte ci-dessus, les points rouges indiquent la localisation approximative des endroits où des plants de myriophylle à épis ont été observés par l'équipe d'Anny Malo.

Il y a 7 endroits où la présence de la plante a été identifiée. La surface couverte par cette plante est encore faible, de l'ordre de 1% en superficie dans les baies contaminées. Il y a seulement un endroit où sa présence atteignait 5% de la baie, selon le rapport de la biologiste.

Le projet de la CARA qui est cédulé du 22 au 25 août prochain validera ces informations.

Il faut préciser que de nombreux lacs du Québec sont déjà infestés depuis 2012 par cette plante aquatique. Jusqu'à récemment elle préoccupait et ennuyait surtout les plaisanciers de lacs situés plus au sud, en Estrie et aux États-Unis.

L'APLT suit de près l'évolution de ce problème et fait une mise à jour de la situation.

2.0 Propagation

Tel un virus, en référence au coronavirus, le myriophylle à épis est très vivace et très coriace. Il s'établit dans des eaux de faible profondeur et forme des amas de tiges qui deviennent de plus en plus denses, empêchant complètement la jouissance du plan d'eau, que ce soit simplement pour la baignade ou pour la circulation des embarcations de plaisance.

Par contre, cette plante n'est pas toxique, elle peut être manipulée sans risque pour la santé, mais l'inconvénient majeur c'est son mécanisme de reproduction. Une fois implantée dans un secteur du lac, il devient très difficile, voire impossible de s'en débarrasser. En effet, elle se reproduit par simple bouturage. Que la tige soit coupée par une hélice de bateau, arrachée, coupée ou fauchée pour l'extraire du milieu aquatique, les morceaux tombant au fond du lac vont s'enraciner et reprendre vie.

Le myriophylle à épis se reproduit de façon végétative par la fragmentation de ses tiges, laquelle se fait naturellement de la mi-juillet jusqu'en septembre. Un petit fragment de tige peut prendre racine et former un nouveau plant. La pratique d'activités dans les herbiers par les usagers des plans d'eau peut aussi contribuer à la fragmentation des tiges. Le courant, les embarcations, les remorques et tout autre matériel peuvent transporter les fragments de tiges vers de nouveaux secteurs et de nouveaux plans d'eau.

3.0 Appel de candidature 2020



Photo no 1: Aperçu du myriophylle à épis à maturité

Le suivi du dossier des plantes exotiques envahissantes a débuté en 2019 pour notre association. Des activités touchant l'environnement des lacs de la MRC Matawinie ont été tenues par la CARA, (Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption), dont le but était d'élaborer un plan de formation sur le myriophylle à épis et les plantes indigènes en général. À l'origine, cette formation était destinée aux employés municipaux pour les sensibiliser et prévenir la propagation des plantes exotiques envahissantes dans les nombreux lacs de la MRC Matawinie.

L'APLT était représentée au colloque qui a eu lieu en juin 2019 à St-Ligori. C'est à cette

occasion que nous avons pris connaissance de l'envahissement des lacs par cette plante. Puis, nous avons participé à 3 rencontres à la municipalité, pilotées par M. Francis Lacelle, conseiller municipal et coordonnateur du parc régional du lac Taureau.

En parallèle à ces rencontres, Mme Susie Navert et moi avons assisté respectivement à St-Damien-de-Brandon et à St-Michel-des-Saints, à une formation présentée par les responsables de la CARA. Ceci nous a permis de se familiariser avec les diverses plantes aquatiques qui prolifèrent dans les lacs du Québec.

Suite à la découverte de spécimens de la plante près du débarcadère du quai fédéral, à l'été 2019, la municipalité a mandaté la biologiste Anny Malo pour effectuer une expertise sur les rives du lac Taureau.

Son rapport fait l'inventaire des plantes aquatiques exotiques, principalement dans la partie habitée du lac et conclut que le myriophylle à épis est présent dans les baies peu profondes de la partie sud-ouest du lac, communément appelée la Baie du village.

Puis, plus récemment, et ce, malgré la pandémie, la CARA a tenu à offrir quand même de l'aide aux municipalités et aux associations de lacs situés à l'intérieur de la MRC Matawinie. L'activité proposée pour l'été 2020, c'est l'accompagnement par la CARA de 10 associations de lacs pour la détection et le suivi des plantes exotiques et envahissantes de lacs.

La MRC Matawinie compte environ 1200 lacs, qui ne sont pas tous représentés par une association. Malgré tout, 26 associations ont postulé pour obtenir cet accompagnement, et notre association a été choisie parmi les 10 candidatures retenues. L'assistance proposée, financée par le Fonds vert Matawinien et le Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec, va permettre à 10 associations de lacs de mettre en application le Protocole de détection et de suivi de ces plantes exotiques envahissantes

4.0 Le rôle de votre association

Depuis sa fondation en 1981, l'APLT a toujours eu comme objectif d'assurer et de protéger la qualité de l'eau du lac et le respect de son environnement. Les débuts n'ont pas été faciles, puisqu'il a fallu changer la mentalité de la population et la vocation première du lac.

Il faut se rappeler que le lac a été formé en 1930 par la construction d'un barrage sur la rivière Matawin par la Compagnie Shawinigan Water & Power Co. Plusieurs lacs ont été réunis pour former la grande étendue d'eau qu'on connaît aujourd'hui. Puis, le lac a servi au flottage du bois par la Consolidated Paper Co. jusqu'en 1987.

Aujourd'hui, nous sommes reconnaissants que la mission de notre association vouée exclusivement à la protection de l'environnement de ce magnifique lieu de villégiature ait été reconnue par les organismes de la MRC Matawinie.

L'historique depuis sa fondation en 1981 et les efforts qu'a toujours déployés l'APLT à la protection de l'environnement ont certainement marqué des points pour obtenir le choix de la CARA, dont voici leurs principaux objectifs:

- Faire connaître les différents types de plantes indigènes qui croissent dans notre milieu aquatique, plus particulièrement les envahissantes qui risquent de nuire aux activités nautiques et à la baignade;
- La formation de gens intéressés par la détection et le suivi annuel de l'évolution de ces plantes;
- L'observation du milieu aquatique, la récolte des plantes indigènes et la prise de données pour fin de comparaison annuelle;
- Prélèvement d'échantillons pour fin d'identification, de références et justifier, le cas échéant un plan d'action.

5.0 Plan d'action

Le groupe de travail formé au sein de la municipalité et qui a tenu 3 rencontres en 2019 a conclu que pour l'année 2020, on se contenterait de localiser les endroits problématiques et de sensibiliser la population aux problèmes engendrés par cette plante envahissante.

Le lac Taureau compte 4 descentes publiques d'embarcations et beaucoup de descentes privées. Voici la liste des descentes publiques:

- Quai fédéral;
- Plage/camping municipal;
- Baie Dominique;
- Débarcadère Pointe-fine.

La localisation de ces descentes d'embarcations dans la Baie du village est montrée par des pastilles bleues sur la figure 1.

Une des causes la plus probable de l'arrivée des plantes exotiques envahissantes dans notre lac serait les bateaux, pontons, motomarines, etc., qui sont transportés de lacs en lacs. Des débris de plantes peuvent se loger dans les parties submergées des bateaux et des remorques et puis relâchés plus tard dans les lacs visités. C'est pour cette raison que de nombreuses municipalités ont adopté le lavage systématique des embarcations pour tenter d'enrayer le problème à la source.

Comme le lac Taureau compte plusieurs descentes publiques, cette solution de lavage devient difficile à réaliser physiquement et est très coûteuse. Les discussions du comité ont porté sur la façon dont on pourrait contrôler les arrivées. Une des solutions priorisées serait d'avoir une station de lavage à l'entrée du village pour intercepter toutes les embarcations qui se destinent au lac. Par contre, certaines fins de semaines, il pourrait y avoir plus de 200 bateaux à laver par jour, ce qui entrainerait la construction de plusieurs stations parallèles pour diminuer les temps d'attente des usagers.

Pour le moment, nous proposons de mieux connaître les visiteurs et de les sensibiliser davantage au problème. Les descentes publiques sont toutes gardiennées, et des frais de service sont chargés. Des dépliants sur le Parc régional du lac Taureau et les plantes exotiques envahissantes pourraient leur être fournis à la guérite. De plus, il suffirait de remettre à chaque visiteur un questionnaire à remplir sur place et qui contiendrait les informations suivantes:

- Nom et adresse permanente du propriétaire de l'embarcation;
- Numéro d'enregistrement de l'embarcation;
- Nom et adresse du propriétaire de la remorque;
- Numéro de licence de la remorque;
- Numéro de la vignette du Parc régional;
- Durée du séjour sur le lac;
- Lieu où l'embarcation sera amarrée pendant le séjour;
- Dernier lac visité, avec ou sans lavage à pression des parties immergées.

Ce plan d'action s'adresse principalement aux visiteurs qui utilisent les descentes publiques d'embarcations. Pour les embarcations dont les propriétaires habitent un terrain en bordure du lac Taureau et qui n'utilisent pas les descentes publiques, les risques sont plutôt associés à la propagation de la plante d'un endroit à un autre du lac. C'est pour cette raison que l'information sur cette plante envahissante doit aussi leur être transmise.

6.0 Conclusion

Nous croyons que le lac Taureau a atteint sa maturité au niveau de son achalandage et de ses infrastructures. Il n'en tient qu'à nous, les résidents et les utilisateurs à conserver sa qualité et sa renommée.

Le protocole de suivi et d'identification des plantes exotiques envahissantes de cet été nous permettra de mieux connaître l'étendue du problème, mais il faudra continuer à suivre leur prolifération au cours des prochaines années. Nous suggérons aussi de s'informer sur les plans d'action des autres municipalités aux prises avec ce fléau et de participer éventuellement à un plan d'action plus élaboré.

Quelques nouvelles en bref

Par le comité exécutif de l'APLT

1. Hydro-Québec va développer des batteries « Tout solide » avec Mercedes-Benz

Leur nouvelle technologie pourrait remplacer les batteries au lithium-ion. Journal de Montréal - 4 février 2020

Coup d'œil sur cet article

Hydro-Québec s'allie au géant automobile Mercedes-Benz en vue de développer une batterie qui pourrait remplacer, dès 2026, les batteries au lithium-ion utilisées dans plusieurs véhicules électriques. Il permettra au Centre d'excellence en électrification des transports et en stockage d'énergie d'Hydro-Québec et à son nouveau partenaire d'accélérer le développement de cette nouvelle technologie de batterie à électrolyte solide. Celle-ci pourrait à terme équiper tant des voitures grand public que des camions ou autocars fabriqués par Mercedes-Benz, selon Hydro-Québec.

Selon les deux entreprises, cette nouvelle technologie permettrait d'alimenter des véhicules pendant de plus longues périodes et de réduire les risques quelquefois liés aux batteries à lithium-ion, tels que les fuites ou les surchauffes.

Percée importante

La batterie est au cœur du fonctionnement des véhicules électriques, rappelle le vice-président au développement de « eDrive » Mercedes-Benz, Jochen Hermann. « Par rapport aux batteries au lithium-ion actuelles, les batteries à électrolyte solide s'annoncent comme une percée importante pour l'électrification des transports. Les avancées réalisées par les chercheurs d'Hydro-Québec sont très prometteuses, et nous sommes impatients de constater les premiers résultats de notre programme de développement conjoint », a-t-il affirmé hier.

2. Le ministre de l'Environnement accusé d'être « la boniche des promoteurs »

L'opposition est vent debout contre la directive faite aux fonctionnaires du ministère de l'Environnement d'agir « comme s'ils étaient les promoteurs ». Thomas Gerbet – Radio Canada – 5 juin 2020

« Est-ce que le ministre est fier d'être la boniche des promoteurs? » a demandé la députée de Québec solidaire Ruba Ghazal avant de soulever la bronca dans les rangs du gouvernement.

Radio-Canada révélait, vendredi matin, l'existence d'une directive qui enjoint aux fonctionnaires du ministère de l'Environnement d'opérer « un changement de culture ». « *Il ne faut pas être vus comme ceux qui veulent empêcher la réalisation des projets* », dit le sous-ministre à l'Environnement Marc Croteau dans cette communication interne datée du 25 février. « *Il faut s'occuper de chaque demande comme si c'était la nôtre, comme si nous étions le promoteur* ».

« *Le ministère de l'Environnement n'est pas le comptoir de service des promoteurs, c'est le chien de garde de tous les Québécois, a déclaré Ruba Ghazal, mais le ministre a arrêté d'aboyer depuis bien longtemps* ».

Le ministre partage la vision de son sous-ministre

Benoit Charette n'a pas souhaité répondre aux attaques de Québec solidaire, mais en entrevue à Radio-Canada, il confirme et partage ce « changement de culture ». C'est un des mandats qui a été confié au sous-ministre, explique-t-il. Il faut améliorer le service à la clientèle auprès des promoteurs.

La directive du sous-ministre crée la controverse

Cette déclaration a aussi choqué le président du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), Christian Daigle. « *C'est un non-sens complet, lance-t-il. On est abasourdis d'avoir de tels propos de la part d'un sous-ministre. Le rôle du ministère, c'est de protéger le territoire québécois pour l'ensemble des citoyens. Nos membres travaillent pour défendre l'environnement, et non pour être promoteurs de projets des entreprises.* ». Christian Daigle, président du Syndicat de la fonction publique du Québec.

L'organisme Nature Québec est du même avis. « *C'est troublant, dit la directrice générale Alice-Anne Simard. Ça va à l'encontre du rôle du ministère. On ne comprend pas comment les fonctionnaires doivent se positionner. C'est la population québécoise qui devrait être la clientèle du ministère de l'Environnement, pas les promoteurs.* » Alice-Anne Simard, directrice générale de Nature Québec

Le projet de loi 61 en phase avec cette philosophie

Le controversé projet de loi, déposé mercredi, pour accélérer la relance économique, concrétise la vision du ministre et de son sous-ministre en venant alléger et assouplir l'évaluation environnementale pour les promoteurs. L'organisme Nature Québec pense que le ministère de l'Environnement utilise la crise sanitaire actuelle comme excuse pour assouplir les règles. Plusieurs groupes écologistes sont d'ailleurs montés au front. Jeudi, la députée libérale Marie Montpetit a accusé le ministre d'être le « fossoyeur » de l'environnement et d'avoir abdicqué face à ses collègues avec un portefeuille économique.

3. Entente hors cour entre Grenville-sur-la-Rouge et la minière Canada Carbon

Après deux ans de débats juridiques, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge annonce qu'elle a conclu une entente avec la compagnie d'exploration minière Canada Carbon Inc. (CCB). Bien que l'entente mette fin à la poursuite de 96 millions\$, elle ne garantit pas l'acceptabilité sociale du projet et ne règle pas le problème des lois minières au Québec.

« C'est la fin d'un chapitre et le début d'un autre face à ce projet qui n'obtient toujours pas l'acceptabilité sociale. Nous continuerons d'agir dans l'intérêt de l'environnement, de la santé et de la sécurité de nos citoyens », indique Thomas Arnold, Maire de Grenville-sur-la-Rouge.

L'entente renferme cinq volets et apporte les gains suivants aux citoyens de Grenville-sur-la-Rouge:

1. La poursuite de 96M\$ est abandonnée et redonne le droit de parole aux citoyens;
2. Arrêt des recours et des frais juridiques;
3. CCB s'engage à soumettre le projet au Bureau des audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE);
4. Si, après un processus du BAPE, le projet obtient l'acceptabilité sociale des citoyens et est autorisé par le gouvernement, CCB s'engage respecter des normes plus strictes, dont les heures d'opération (dynamitage et concassage) limitées entre 7h et 19h, durant les jours de semaines;

5. CCB devrait aussi assumer sa part des coûts liés à la modification des voies de circulations municipales.

4. Développement minier près des villes: importante mobilisation dans l'Outaouais

Le 19 février 2020, trois organismes majeurs de la région de l'Outaouais ont rencontré les médias pour leur présenter leur position sur le développement minier dans la région et près des grandes villes de Montréal et d'Ottawa. Il s'agit de la MRC de Papineau, du Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation (RPLPN) et le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO).

En effet, avec les Laurentides et Lanaudière, l'Outaouais fait partie des régions propices à l'établissement de mines, dont des mines de graphite, en raison du potentiel élevé d'exploitation de ce minerai. Mais ces territoires possèdent une richesse touristique, forestière, économique et culturelle exceptionnelle qui se doit d'être protégée.

Les enjeux à considérer sont multiples: conciliation avec des activités touristiques et économiques, respect des collectivités locales et de l'usage des territoires, respect des principes de préservation de la biodiversité et de la capacité de support des écosystèmes, manque d'acceptabilité sociale, respect de la loi sur le développement durable.

De plus, ces organismes demandent la tenue d'une consultation publique sur l'exploitation des minéraux critiques et stratégiques (MCS) à travers le Québec avec en toile de fond les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Plusieurs municipalités, villes et organismes de l'Outaouais et des Laurentides appuient les démarches entreprises par la MRC, le RPLPN et le CREDDO.

Prochaine assemblée générale de l'APLT

Nous faisons suite à notre courriel du 17 juillet dernier envoyé à tous nos membres.

Avec beaucoup de retard (justifié par les incertitudes liées à la pandémie, ainsi que par notre attente des résultats du BAPE), nous informons tous nos membres que l'Assemblée générale (AG) de l'APLT ne se tiendra pas à la fin juillet à St Michel, comme par les autres années.

En effet, notre Conseil d'administration a décidé de reporter cette AG 2020 à une date ultérieure, et de la tenir à distance par CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE, ceci pour éviter un rassemblement qui ne serait pas recommandé dans les circonstances actuelles de pandémie.

En conséquence, nous vous demandons de marquer sur votre calendrier la date du
SAMEDI MATIN 3 OCTOBRE 2020
pour cet appel conférence/assemblée générale.

Nous vous communiquerons plus tard les détails pour accéder à cette conférence téléphonique. Au préalable, des documents préparatoires vous seront envoyés par e-mail (ou par la poste si requis).

Un appel à la participation et à la relève

Plusieurs membres du CA actuel de l'APLT, en poste depuis plusieurs années, aimeraient bien céder leur place. Si vous avez apprécié le travail de nos bénévoles au cours des années passées, il serait souhaitable que certains de nos membres prennent la relève et se joignent à notre groupe de discussion et de travail. Et un rajeunissement ferait du bien à notre équipe !

Mentionnons que les mois à venir seront moins stressants pour notre CA puisque tout le travail de suivi du projet de mine est maintenant derrière nous.

Faites-nous connaître votre intérêt de vous joindre à nous.

Merci d'avance.

Procès-verbal de la 39^e assemblée générale

Tenue le 27 juillet 2019 à Saint-Michel-des-Saints

1- Ouverture de l'assemblée, adoption de l'ordre du jour

Le président de l'association Gilles Cartier présente Robert Lafond qui agira comme président ainsi que Daniel Tokatéloff qui sera le secrétaire de cette assemblée. L'Ordre du jour proposé est distribué et adopté.

2- Adoption du procès-verbal de la 38^{ième} assemblée annuelle du 28 juillet 2018

Ce procès-verbal, qui figurait dans le dernier Bulletin d'hiver, a été corrigé à la suite d'une erreur de mise en page dans la 1^{ère} impression. Son adoption est proposée par Susie Navert et Andrée Coulombe et il est adopté à l'unanimité.

Il est aussi demandé par Joseph Rondeau de corriger le procès-verbal de l'AG du 29 juillet 2017 dont le texte figure dans le Bulletin 31 (Hiver 2017-2018) sur la visite à Lac-des-Iles en remplaçant la mention de projection de roches « dans le village » par « aux alentours » et d'enlever la mention des normes de l'Organisation mondiale de la santé. Le secrétaire confirme que cela sera corrigé.

3- Rapport du Président

Le président de l'APLT souhaite d'abord la bienvenue à nos invités: Francis Lacelle, coordonnateur des parcs (SDPRM) et conseiller municipal de St Michel, et Ugo Lapointe, coordonnateur de Québec Meilleure Mine / Mining Watch Canada.

Le président de l'APLT Gilles Cartier fait ensuite une rétrospective des dossiers ayant attiré l'attention de l'association au cours de l'année écoulée.

La priorité pour l'année 2018-2019 a encore été le projet de mine à ciel ouvert.

- L'APLT s'est impliquée dans plusieurs activités liées à ce projet: Journée d'information organisée par la COPH (Coalition des opposants au projet minier) le 25 août, au cours de laquelle une forte opposition au projet s'est manifestée;
- Participation à la manifestation contre la mine organisée par la COPH le 8 décembre 2018.
- Étude critique du sondage téléphonique effectué par la firme Léger pour le promoteur, un sondage tout à fait biaisé puisqu'il n'incluait pas les résidents non-permanents (villégiateurs), alors que ceux-ci constituent maintenant plus de 50% des résidents-payeurs de taxes de St Michel. Les résultats annoncés par le promoteur (plus de 80% de support du projet par la population) sont donc complètement faux et non avenants.
- Plusieurs membres de l'APLT ont aussi effectué un examen critique de l'Étude de Faisabilité publiée par le promoteur début décembre 2018, essentiellement sur les chapitres reliés aux risques de pollution, examen qui a révélé l'étendue des impacts majeurs pour les années à venir sur l'environnement de la région et sur la qualité des eaux de la rivière Matawin et du lac Taureau.
- L'APLT souligne la publication d'un rapport d'expert, l'ingénieur américain Jim Kuipers, sur les aspects économiques du projet. Ce rapport, initié par la COPH avec le support de Québec Meilleure Mine (QMM), fait ressortir que ce projet est « hautement spéculatif ».

- L'APLT a aussi rénové et mis à jour son site web qui donne maintenant beaucoup d'informations sur des aspects très importants de ce projet, tels que le marché du graphite et les nouvelles technologies de batteries sans graphite.
- Le président de l'APLT a participé à la Table de concertation sur le Parc régional du lac Taureau au cours de laquelle il a insisté sur les impacts très négatifs que ce projet va avoir sur le Parc, sur la qualité des eaux et sur la réputation de la région.
- Autres actions de l'APLT: le suivi des niveaux du lac Taureau, afin de contrôler si les ententes avec Hydro-Québec sont respectées, ainsi que le suivi de la qualité des eaux en collaboration avec la SDPRM.

4- Présentation par Francis Lacelle, coordonnateur des Parcs régionaux

a) Aménagements du parc

- Beau succès du Parc du lac Taureau et de ses sites de campings (remplis à presque 100% pour cet été).
- Nouvelles améliorations: sentiers pédestres, reboisement de site à la Baie du Milieu, installations de bouées sur le lac grâce aux revenus des vignettes pour bateaux, refuges rustiques dans les baies du Milieu et Du Poste.
- Projets: réseau de pistes de vélo avec bac à câble au fond de la Baie du Milieu permettant de joindre la Baie Du Poste, bateau de croisière à partir de l'Auberge du lac Taureau.

b) Problème des algues myriophylles

- Il y a eu quelques éclosions au lac Taureau venant du lac Kaiagamac. Heureusement le lac Taureau est généralement assez profond, ce qui n'est pas favorable à ces algues.
- Un comité a été créé par la municipalité, et un membre de l'APLT y participe.
- La possibilité de lavage des bateaux avant leur mise à l'eau a été étudiée, mais s'avère trop compliquée à cause du nombre élevé de bateaux lors des périodes achalandées.
- Il est recommandé aux citoyens de signaler des éclosions, mais de ne pas les arracher car cela favorise leur dissémination.
- Quant aux algues bleues, même si on n'en parle peu, elles sont encore présentes sur le lac, mais sous une forme non toxique.

c) Coupes forestières

- Une carte montrant les coupes prévues en 2019 est distribuée: dans les secteurs au nord de l'île du Village et au sud du Saindon.
- Dossier suivi par la SDPRM. Des bandes riveraines de 40 m minimum et des îlots d'arbres seront préservés.
- La conservation de peuplements de pins blancs a été acceptée par l'entrepreneur forestier.

d) Discussion sur les problèmes de bruit

- Un membre de l'association mentionne le problème de bruit qui sévit dans certaines zones autour du lac, à cause des comportements inacceptables de résidents et de locataires de chalets. Il est rappelé que la SQ est habilitée à intervenir pour faire respecter les normes.

5- Présentation de M. Ugo Lapointe (Québec Meilleure Mine)

- La coalition « Québec Meilleure Mine » regroupe une trentaine d'associations et a pour but de promouvoir de meilleures pratiques dans l'industrie minière. M. Lapointe est aussi coordonnateur national de « Mining Watch Canada » et il siège au comité consultatif du ministère MERN du Québec.
- M. Lapointe présente le rapport d'expert produit par « Kuipers & Associates », un consultant minier du Montana. Cette étude constitue un examen critique de la rentabilité économique du projet de mine à partir de l'étude de faisabilité du promoteur Nouveau Monde Graphite de décembre 2018. Cette étude d'expert a été réalisée grâce à une subvention attribuée à la Coalition COPH par un organisme de support aux associations basé en Californie.
- À la demande du secrétaire de l'APLT, la représentante de la COPH, Mme May Dagher, donne la permission pour que ce rapport d'expert soit présenté sur le site web de l'APLT.
- Cette étude d'expert fait ressortir les points suivants: les revenus de la mine ont été surestimés (prix de vente et volumes très optimistes), les dépenses ont été sous-estimées (coûts de gestion des déchets miniers et de traitement des eaux de rejet sous-estimés, compensations aux résidents insuffisantes), le marché du graphite ne sera pas aussi favorable que prévu (beaucoup de concurrence à l'échelle mondiale, émergence de nouvelles technologies de batteries sans graphite). En conclusion du rapport, le projet est jugé « hautement spéculatif ».
- Un représentant de la COPH (Paul Comeau) apporte les précisions suivantes:
 - La récente assemblée des actionnaires de NMG a révélé quelques inquiétudes de la part d'investisseurs.
 - Le nouvel actionnaire Pallinghurst apparait sans aucune expérience dans le domaine du graphite et ne connaît pas les enjeux locaux.
 - La COPH a participé au conseil municipal de St Michel le 15 juillet et a demandé au maire et au directeur leurs commentaires sur le rapport d'expert Kuipers, ainsi que sur les questions du ministère de l'environnement posées au promoteur. Aucun commentaire ni aucune appréciation n'ont pu être obtenus. Il a été à nouveau demandé au maire de mettre sur pied un comité d'experts indépendants pour examiner les impacts du projet sur la région. À noter que plusieurs citoyens dans l'assistance se sont montrés plutôt hostiles aux questions posées par la COPH.
- M. Lapointe a ensuite présenté des conseils pour préparer notre opposition aux audiences du BAPE.
 - Importance de participer, de poser des questions, de présenter des mémoires;
 - Insister sur le respect des lois et des stratégies gouvernementales dans tous les domaines touchés (qualité des eaux, tourisme, développement durable);
 - Insister sur le sondage biaisé.

6- Mise à jour sur le projet de mine, préparation au BAPE

Puisque cette discussion a déjà eu lieu, il est convenu de passer au point suivant de l'Ordre du jour.

7- Dossiers actifs / priorités pour 2019-2020

Le secrétaire de l'Association rappelle la liste des dossiers actifs et leurs responsables:

Dossier 1 – Qualité de l'eau, algues envahissantes	Paul Ménard / Susie Navert
Dossier 2 – Niveau d'eau dans le lac Taureau	Daniel Tokatéloff / Charles Prévost
Dossier 3 – Parc Régional, Table de concertation	Gilles Cartier
Dossier 4 – Aménagements divers (sentiers, plages)	Paul Ménard

Dossier 5 – Site Web de l'APLT

Charles Prévost

Dossier 6 – Bulletins, dépliants APLT

Daniel Tokatéloff / Ginette Vallières

Dossier 7 – Projet de mine de graphite

Daniel Tokatéloff / Comité de direction

Comme chaque année, un appel aux membres est lancé pour s'impliquer dans ces dossiers afin d'aider les responsables.

8- Rapport financier

La présentation du Rapport financier est faite par le secrétaire Daniel Tokatéloff qui agit aussi comme trésorier intérimaire.

- Par rapport à l'année précédente, on constate des revenus de cotisation assez stables. De plus, il faut signaler que les dons reçus sont en croissance, ce qui non seulement améliore nos finances, mais aussi témoigne d'une appréciation du travail du CA par nos membres.
- Les dépenses principales sont liées à la publication de notre 3^{ième} bulletin spécial « Une mine contre nature », assez volumineux, mais contenant beaucoup d'arguments importants.
- En conclusion, on peut considérer que les finances actuelles de l'APLT ont besoin des rentrées de cotisations et de dons pour retrouver leur bonne santé.

L'adoption du Rapport financier est proposée par Charles Prévost, secondé par Bernard Cartier: il est adopté à l'unanimité.

9- Élections du Conseil d'administration pour 2019-2020

- La liste des candidats est distribuée aux membres présents. Deux postes sont à combler dont celui de trésorier.
- Le secrétaire Daniel Tokatéloff propose que Jean Navert, déjà administrateur, prenne le titre officiel de trésorier et travaille de concert avec lui pour surveiller le travail de trésorerie qu'il continuera à assumer en intérim. Jean Navert accepte cette entente. Aucun autre candidat ne se propose pour le poste vacant d'administrateur.
- Le président de l'assemblée propose un vote global pour la liste des candidats. La liste est proposée par Jonathan Cartier, secondé par Michel Dupuis. Les candidats sont donc élus à l'unanimité.

Comité de direction

Président: Gilles Cartier

Vice-Président: Paul Ménard

Secrétaire: Daniel Tokatéloff

Trésorier: Jean Navert

Administrateurs

Liza Poulin

Michel Berthelot

Susie Navert

Robert Lafond

10- Clôture de l'Assemblée

L'assemblée est levée par le président à 12h15.

Procès-verbal préparé par Daniel Tokatéloff, secrétaire de l'APLT – 1^{er} octobre 2019

Appel aux membres, anciens et nouveaux

Et oui, il est temps de renouveler votre appui à l'APLT pour 2020. Nous lançons donc un appel à nos membres actuels, mais aussi à tous nos membres des dernières années qui ont omis de renouveler leur inscription: ***nous avons besoin de votre appui et de votre cotisation.***

Et pourquoi pas un don ?

... car pour fonctionner efficacement, votre association a non seulement besoin de l'appui de ses membres, mais a aussi besoin d'argent !

Depuis huit ans, nous avons été très agréablement surpris de voir que notre appel aux dons auprès de nos membres a rencontré un succès réel. Car non seulement cela nous permet de renflouer nos coffres, mais aussi nous l'interprétons comme un signe de satisfaction à l'égard des actions entreprises par notre conseil d'administration.

Donc si vous voulez encore encourager notre action, pourquoi ne pas rajouter un don à votre cotisation ? Cela sera très apprécié !

Mais nous avons aussi besoin de nouveaux membres !

Nous lançons donc un autre défi à tous nos membres pour que chacun fasse un effort pour faire connaître notre Association à ses voisins (et en particulier aux nouveaux résidents qui ont choisi le lac Taureau ou la région de St Michel pour y bâtir leur chalet de rêve).

Appel aux résidents touchés par le projet de mine à ciel ouvert

Nous rappelons que l'APLT ne s'adresse pas uniquement aux résidents du lac Taureau, mais aussi à tous les résidents et visiteurs de la région de St Michel-des-Saints. L'APLT existe depuis 39 ans et est un regroupement bien organisé de citoyens soucieux de la conservation de la belle région de St Michel. **Donc tous les résidents de la zone touchée par le projet de mine de graphite à ciel ouvert, ainsi que tous les résidents, permanents ou non, de la région sont les bienvenus au sein de notre association.**

L'APLT a pris ouvertement position contre cette mine qui saccagerait notre région, et nous avons besoin de votre appui pour nous aider dans cette lutte afin d'empêcher ce projet de se réaliser.

Avec votre aide, notre Association se retrouvera plus forte et aura plus de poids pour intervenir dans ce dossier de la mine de graphite et dans tous les autres dossiers qui nous concernent tous.

APLT_Formule de demande de renouvellement ou d'adhésion

La demande d'adhésion ou de renouvellement doit être accompagnée d'un paiement de **20\$** qui constituera le paiement de la cotisation annuelle de l'année en cours.

Nom:

Prénom:

Adresse principale (de correspondance):

.....

.....

Téléphone:

Courriel:

Adresse à Saint-Michel-des-Saints:

.....

.....

Téléphone à Saint-Michel-des-Saints:

Renouvellement: cochez ici
(ancien membre dans les 5 dernières années)

Adhésion (nouveau membre): cochez ici

Date de la demande:

Envoyez la demande et le paiement,

- soit par la **poste** à: **APLT, Case postale 1951, Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0**

- soit par **virement Interac** au destinataire suivant: APLT, et à l'adresse courriel: **info@aplt.org**

Dans ce cas, envoyez aussi un message séparé donnant votre réponse à la question de sécurité.

Si vous désirez recevoir une **carte de membre** (par la poste), cochez ici:

Bulletin n° 33_Été 2020

Le *Bulletin* est une publication produite par l'APLT, destinée à ses membres.
Depuis le premier numéro paru en 2002, le *Bulletin* est publié deux fois par année (éditions hiver et été)
et distribué aux membres de l'Association par voie postale et électronique.
Tous les numéros du *Bulletin* sont disponibles en format PDF sur le site web de l'APLT: www.aplt.org



COLLABORATEURS

Gilles Cartier
Paul Ménard
Daniel Tokatéloff

Association pour la protection du lac taureau inc. (APLT)

Fondée en 1981

**APLT
C.P. 1951
Saint-Michel-des-Saints (Québec)
J0K 3B0**

Adresse électronique
info@aplt.org

Boîte vocale
450 833-5187

Site web
www.aplt.org



DIFFUSION

MISE EN PAGE

PHOTOGRAPHIES

1^{er} DE COUVERTURE

4^e DE COUVERTURE

SITE WEB

Ginette Vallières

Ginette Vallières

Daniel Tokatéloff

Daniel Tokatéloff

Charles Prévost

L'Association est affiliée à

Nature Québec/UQCN

**Centre québécois de droit
de l'environnement (CQDE)**